



N° 75

PUBLIER A MIDI H.A.E.  
LE VENDREDI 9 OCTOBRE 1964.

Référence à la Commission mixte internationale  
sur la pollution des eaux de la rivière Rouge

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont soumis ensemble à la Commission mixte internationale un renvoi sur le niveau des Grands lacs. Voici le texte de ce renvoi:

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis ont appris que les eaux de la rivière Rouge qui traversent la frontière des deux pays sont polluées par des eaux d'égouts et des eaux résiduelles industrielles. Eu égard à la disposition de l'article IV du Traité sur les eaux limitrophes signé le 11 janvier 1909, aux termes de laquelle les eaux limitrophes et les cours d'eau traversant la frontière ne doivent pas être pollués d'un côté de celle-ci au point de nuire à la santé ou aux biens de l'autre côté, les deux Gouvernements sont convenus de renvoyer conjointement la question à la Commission mixte internationale, conformément aux dispositions de l'article IX dudit Traité. La Commission voudra bien étudier les questions suivantes et présenter à leur sujet un rapport aux deux Gouvernements:

- (1) Les eaux dont il est question ci-dessus sont-elles soumisees, d'un côté ou de l'autre de la frontière,